

Sainte Marguerite de Cortone, pénitente du Tiers-Ordre, pria pour l'âme de Gilia, sa compagne, qui était passée de vie à trépas. L'ange du Seigneur lui dit : " Ma fille, elle doit souffrir pendant un mois des peines dans le Purgatoire pour s'être irritée plusieurs fois dans les œuvres de zèle. Le Père Giunta, franciscain, ton confesseur, mériterait d'être châtié de la sorte à ton occasion, pour ne pas t'avoir reprise de de tes pénitences indiscrettes.

Pouvons nous soulager les âmes du purgatoire ?

Oui, on le peut, et on le doit. L'Église nous y invite ; elle nous ouvre pour elles le trésor de ses indulgences. La charité nous le commande ; Dieu lui-même nous en prie, puisque chaque âme délivrée de ce lieu de tourments satisfait sa justice et augmente sa gloire.

Jésus-Christ dit un jour à sainte Marguerite : " Tu m'as instamment recommandé ce matin trois défunts ; ils ne sont pas damnés, ainsi qu'on le juge, mais ils souffrent de cruels tourments et sont si près des réprochés, qu'ils croiraient l'être eux-mêmes, s'ils n'étaient visités par le ministère des anges. Les hérétiques devraient à cet égard célébrer un grand anniversaire, afin que les larmes répandues en ce lieu adoucissent la peine des trois âmes et leur fassent remettre le péché du bien qu'ils ont mal acquis. Ma justice les a destinés à souffrir jusqu'au jour du jugement ; mais à cause de tes prières, je les retiendrai seulement vingt-cinq ans. Au bout de ce temps, à pareil jour consacré à ma Mère, ils seront retirés des peines et conduits à la gloire. "

Ces trois âmes, lisons nous plus loin, avaient terminé leur vie par une vraie pénitence et avec l'intention de renoncer à leurs vices.—Mais il sera toujours vrai de dire avec J.-C. que ni les voleurs ni les voluptueux n'entreront dans le royaume des cieux.

Une religieuse, sœur Adrienne, mourut quelques jours après avoir gagné l'indulgence de la Portionculo. Sainte Marguerite pria pour elle quand elle entendit cette voix : Ne pleure plus l'âme d'Adrienne ; par le mérite de l'indulgence reçue à sainte Marie-des-Anges, elle a conquis la gloire des bienheureux, sans passer par les peines du purgatoire.

Une chronique manuscrite du XIII^e siècle mentionne sur ce sujet deux faits remarquables arrivés dans notre Ordre ; l'un est apporté par Saint Bonaventure, l'autre par frère Guillaume, provincial de France, sous le généralat du séraphique Docteur :

" Frère Bonaventure rapporte, est-il dit dans cette chronique, qu'un de nos religieux défunt apparut à un autre religieux. Celui-ci lui demanda comment il se trouve.—Mal, répond le défunt : je souffre d'indiscibles tourments ; cependant ils ne sont pas éternels.—Comment cela se fait-il, mon frère ? Quand même vous auriez eu beaucoup de fautes à expier en purgatoire, vous devriez être maintenant délivré, car tous les religieux selon l'usage, ont dit pour vous beaucoup de messes et de prières.—Ce que vous dites est vrai, répond le défunt : mais ces messes et ces prières ne m'ont pas été appliquées et ont été plus utiles à d'autres âmes qu'à la mienne, parce que durant ma vie, j'ai été négligeant à célébrer la messe et à réciter l'office pour les religieux défunts, lorsqu'ils étaient recommandés au chapitre, selon la coutume de

l'Ordre ; c'est donc par un juste châtement que les suffrages faits pour moi ne m'ont pas servi. "

Frère Guillaume raconta le trait suivant dans une exhortation adressée aux religieux du couvent de Paris, pour les engager à prier pour un frère défunt : Un de nos frères, dit-il, apparut après sa mort à un religieux de cette province, son ami. Interrogé sur sa situation, le défunt répondit qu'il était dans la souffrance et demandait d'être soulagé par des prières.—Mais, répliqua son ami, vous n'avez donc pas éprouvé l'effet des prières que la communauté a faites pour vous ces jours-ci, et des messes célébrées à votre intention ?—Non, répond le défunt, je m'en étais rendu indigne par ma négligence, durant ma vie, à prier pour les défunts, qui vous étaient recommandés.....

C'est surtout à vous, pieux tertiaire, que s'adressent ces lignes. Notre Séraphique Père a tant aimé, tant prié pour ces pauvres âmes que cette dévotion est restée chère à ses enfants. Notre Père Saint Dominique se donnait pour elles toutes les nuits la discipline jusqu'au sang. La bienheureuse Marie du Saint-Esprit se brûlait chaque jour avec une torche allumée en plus de trente endroits du corps. Sainte Christine, à qui Dieu laissa le choix du ciel ou de rester sur la terre pour assister ces pauvres âmes, choisit le second parti et se soumit aux plus cruelles souffrances.

Âme sensible, écoutez moi bien ; si vous parvenez à retirer du purgatoire une seule âme, vous êtes assurée du ciel ; oui, il est à vous. N'hésitez pas à le croire, car, cette âme ne se donnera point de repos qu'elle ne vous voie avec elle en possession de la gloire.

Croyez-vous que ce soit bien difficile de délivrer une âme ? Les indulgences que nous pouvons gagner pour les âmes défuntes sont si nombreuses, dit Mgr de Ségur, que nous avons entre les mains de quoi vider le purgatoire !

Ne cessons pas de prier pendant ce mois ; n'oublions pas surtout nos chers confrères défunts.

Nous serons un jour récompensés par saint François. Notre Seigneur Jésus-Christ lui a fait cette consolante promesse pour nous : " Comme le jour de ma mort, je suis descendu aux limbes, et que par la vertu de mes plaies, j'en ai retiré toutes les âmes pour les conduire au paradis, de même, quand tu auras quitté la terre, tous les ans, le jour anniversaire de ta mort, je t'accorde le pouvoir de descendre au purgatoire, et par le mérite de tes stigmates, d'en retirer toutes les âmes des trois Ordres, ainsi que des personnes qui auraient eu pour toi une grande dévotion, et tu les introduiras toi-même en paradis. "

—Extrait de la " Petite revue du Tiers Ordre et des intérêts du Cœur de Jésus, " publié à Montréal.

Le cercle agricole de Sainte Ursule.—Le dix-neuf octobre dernier, monsieur le directeur de l'agriculture de la province de Québec, Ed. A. Barnard, fuisait une visite à son cousin, monsieur le Vicaire de Sainte Ursule. Sur l'invitation de plusieurs paroissiens, cet ami si dévoué des cultivateurs, après la messe, donna une conférence de deux heures.

Ce jour restera longtemps gravé dans les souvenirs de cette localité, qui a trouvé la conférence très agréable et très instructive.

Que le gouvernement rendrait de grands services à la classe agricole, s'il avait à sa disposition plusieurs conférenciers habiles et instruits ! Aujourd'hui, plus